



plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 38 - DÉCEMBRE 2016



© Budimir Jevtic - Fotolia

**LES MISSIONS
DES FINANCES
AU COEUR
DES MIGRATIONS**

Éditorial

Ces derniers mois, le monde n'a cessé de s'enfoncer toujours plus dans une crise, certes économique, mais aussi écologique et idéologique. Un peu partout resurgissent les tentations du chacun pour soi, du repli nationaliste et du rejet de l'autre. Dicté par un capitalisme, sans foi ni loi, le monde se retrouve dans une situation de tension extrême faisant ressurgir les démons du passé. En témoignent les migrations importantes de peuples opprimés fuyant les zones de conflit. Loin d'être étrangers à cette situation, les missions de notre champ professionnel sont au coeur des migrations (page 7).

Un peu partout dans notre société la misère se développe et les inégalités se creusent, entretenues par les décisions des gouvernements au profit des plus aisés. Et ce n'est pas le nouveau projet de loi de Finances français qui va changer les choses. Tout au contraire, il s'inscrit dans la droite ligne des précédents (page 3).

Dans ce contexte, il est difficile de penser que la mise en place du télétravail à Bercy, pour ne prendre que cet exemple,



© nuvolanevicata - Fotolia

soit de nature à améliorer le quotidien des agents. Au contraire, tout porte à croire que Bercy ne recherche là que des économies à faire sur le dos des personnels (page 6). De la même manière, le débat mené autour de la mise en place d'un revenu universel de base, porté par les politiques les plus libéraux, doit nous interroger sur les volontés réelles de ses promoteurs (page 12). Tout comme pendant de nombreuses années, on nous a fait croire que l'amiante n'était pas un danger pour les personnels. Au contraire même, il s'agissait d'un matériau d'excellente qualité, améliorant leur environnement. Ça suffit ! Bercy doit maintenant passer à la caisse et réparer ce

qui peut l'être (page 11) ! Ce n'est donc pas sans raison que les agents de notre champ professionnel rejettent en bloc les plans de restructuration et de suppressions massives d'emplois (pages 3 et 4). Et ce ne sont pas les intimidations et les condamnations de syndicalistes CGT qui empêcheront la mobilisation. Les agents veulent faire valoir leurs revendications et la CGT les y aidera, sans réserve (page 15). Les retraités restent également mobilisés pour faire valoir leurs exigences, à commencer par la revalorisation de leurs pensions. Ce fût l'un des enjeux de la 2e Conférence nationale de l'Union fédérale des retraités des Finances (page 13).

SOMMAIRE :

- | | |
|---|--|
| 02 • Éditorial | 12 • Revenu universel de base, la solution ? |
| 03 • 2017 : une nouvelle loi de finances empoisonnée pour les salariés | 13 • Conférence de l'Union fédérale des retraités |
| 04 • Lutttes aux Finances : la pression monte ! | 14 • Pour un service public de la petite enfance |
| 06 • Les nouvelles technologies rendent, sous conditions, le télétravail possible | 15 • La chasse aux militants syndicaux est ouverte ! |
| 07 • Dossier. Les missions des Finances au coeur des migrations | |
| 11 • Amiante et autres cancérigènes : du nouveau ! | |

MENTIONS LÉGALES :

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

2017 : une nouvelle loi de finances empoisonnée pour les salariés

Alors que la loi de finances pour 2017 est en cours d'examen au Parlement, le vote de celle-ci en première lecture à l'Assemblée nationale est inquiétant à plus d'un titre.

En premier lieu, cette loi de finances s'inscrit dans les mêmes logiques que les précédentes en s'attaquant aveuglément à la dépense publique. Cela se traduira notamment par une nouvelle baisse des effectifs au ministère des Finances d'environ 2.000 agents ! En 10 ans, ce sont maintenant plus de 30.000 postes qui ont été détruits à Bercy.

Dans un contexte où les missions dévolues aux agents de Bercy sont particulièrement cruciales, (lutte contre le terrorisme, contre les trafics, contre la fraude fiscale...), ces politiques apparaissent aussi invraisemblables économiquement que criminelles socialement.

Dans un second temps, cette loi de finances sanctuarise la poursuite d'une politique de l'offre qui a pourtant montré toute son inefficacité économique. Elle se caractérisera donc une fois de plus par de nouveaux cadeaux octroyés aux entreprises, avec comme mesure principale une baisse de l'impôt sur les sociétés qui devrait passer à terme de 33 % à 28 %. Ces choix ne sont pas sans impact. Ces baisses fiscales inutiles n'ont pas d'effet sur l'emploi mais ont simplement permis de faire augmenter les marges bénéficiaires. Et pendant que les entreprises ont bénéficié de 20 milliards d'allègements

fiscaux, ce sont les ménages qui ont vu la note grossir à hauteur de 30 milliards.

Et, la nouvelle annonce de baisse de l'impôt sur le revenu n'est pas non plus rassurante. En réalité, cela annonce le transfert de charges fiscales d'un impôt progressif (imposant chacun à hauteur de ses moyens) comme l'impôt sur le revenu vers d'autres taxes ne prenant pas en compte les capacités financières des contribuables comme la TVA ou les impôts locaux. Ces derniers ont augmenté de 15 % en 5 ans.

Enfin, mesure phare de ce projet de loi de finances, le prélèvement à la source

va provoquer beaucoup de déceptions et de désillusions. Pour commencer, il ne s'agit pas d'une réforme de l'impôt mais seulement de son recouvrement. Et, elle ne sera en rien une simplification pour les contribuables qui devront continuer à déposer des déclarations, recevoir des avis d'imposition et faire de multiples rectifications durant l'année.

De plus, cette mesure aura pour conséquences : une baisse des recettes fiscales pour l'État, une divulgation d'éléments personnels des salariés aux entreprises et une surcharge de travail pour les services des Finances publiques. —



© jpgon - Fotolia

EN BREF

Les français sont contre la suppression de l'ISF

D'après un sondage d'Odoxa, réalisé pour Le Parisien, les français estiment que de nombreux riches arrivent à échapper à l'impôt sur la fortune. Le

même sondage indique qu'ils sont opposés, à plus de 70 %, à sa suppression voulue par quasiment tous les candidats de droite. Parmi ces opposants

à sa suppression, 30% sont même en faveur d'un renforcement de cet impôt. La justice fiscale a donc encore de l'avenir (www.justicefiscale.fr).

Luttes aux Finances : la pression monte !

Depuis plusieurs mois, les luttes s'enchainent et se multiplient dans notre champ professionnel. La violence et la provocation des dirigeants à l'égard de nos services atteint un niveau tristement historique. Mais que ce soit à la Banque de France, aux Finances publiques, à la Douane, aux Monnaies et médailles et partout ailleurs, les agents refusent la fatalité de la destruction des missions dont ils ont la charge. Ainsi, ils se battent dans l'intérêt collectif.

A LA BANQUE DE FRANCE

Après avoir massivement fait grève le 25 novembre dernier, les agents de la Banque de France étaient appelés à faire une nouvelle journée d'action unitaire début décembre, jour de la réunion du Comité central d'entreprise qu'ils ont décidé d'envahir massivement.

Une très grande majorité des agents rejette deux projets majeurs du gouverneur Villeroy de Galhau : une réforme des carrières et un plan stratégique dénommé Banque de France 2020 qui vise à supprimer 2500 emplois.

Le projet de réforme des carrières dégrade très fortement leur déroulement générant une perte massive de pouvoir d'achat pour une majorité d'agents. Ce projet organise également la suppression des commissions paritaires laissant libre court à l'arbitraire.

Le projet Banque de France 2020 supprime 2400 emplois et s'attaque au cœur des missions de la Banque de France notamment celles affectées au service des particuliers. Par exemple, le surendettement sera totalement déshumanisé au profit de l'industrialisation du traitement des dossiers, ce qui se traduira par l'abattage pour faire seulement du chiffre !

Les agents sont plus que jamais déterminés à défendre leurs droits et garanties et les missions de la Banque de France au service de toute la société !

AUX FINANCES PUBLIQUES

Véritable serpent de mer, la réforme fiscale promise et attendue n'a toujours pas sorti sa tête de l'eau. En lieu et place, le Gouvernement tente d'imposer

difficilement, une réforme du mode de prélèvement de l'impôt sur le revenu, à grand renfort d'arguments imprécis, inexacts ou mensongers.

Les personnels des Finances publiques ont décidé l'alerter les contribuables sur les réalités de cette réforme. Ils informent ainsi le public des risques de montée des inégalités, de complexité des démarches et à terme de moindre acceptation de l'impôt, sans parler des risques d'augmentation de l'évasion et de la fraude fiscales. Combinée à une succession constante de réformes de structures, à une absence de reconnaissance, à un abandon de missions, aux nombreuses fermetures de postes et encore une fois à

un nième plan de suppressions d'emplois, cette réforme crée depuis quelques mois une situation quasi inédite à la DGFIP. Les conflits montent donc en puissance et en originalité quant aux formes d'action choisies, et ce, sur tout le territoire. Depuis la lutte des agents du centre des Finances publiques de Vierzon en début d'année, la contagion gagne. Les Pyrénées-Orientales ont lancé leur mouvement en pleine période de dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu, bloquant et fermant au public le principal centre du département pendant plus de 6 semaines, avec le soutien quasi unanime de la population. Il ne se passe pas une semaine, une journée, sans qu'un mouvement ici ou là ne perturbe le



fonctionnement de cette administration et ne vienne « gâcher » la campagne de communication du Gouvernement et de la Direction générale sur le sujet.

La très récente et toujours d'actualité lutte des agents du Nord, fortement mobilisés contre fermetures et restructurations à la hache en est un autre exemple, et la liste n'est pas exhaustive.

A LA MONNAIE DE PARIS

Un coup de massue, c'est l'impression forte qui domine chez Stéphane, ouvrier d'État à la Monnaie de Paris au retour de son congé sabbatique de 11 mois. Cette période, il la passe à la banque centrale des Pays Bas où, fort de son expérience, il contribue avec d'autres à lancer des productions de billets pour la Hollande, Chypre, l'Estonie, la Finlande et le Luxembourg. Puis, sa vie personnelle le pousse à revenir en Gironde et à retrouver l'établissement de Pessac (deuxième établissement de la Monnaie de Paris

avec celui de Paris), dans lequel il travaillait précédemment.

Pour toute réponse lorsqu'il informe sa direction de son intention de regagner son poste à Pessac à la fin de son congé (non rémunéré), il lui est indiqué que, le croyant définitivement parti (sic) cette même direction a procédé à son remplacement définitif sur son ancien poste de travail ! Autrement dit, il est licencié. Un long parcours semé d'embûches commence alors, parsemé d'épisodes surréalistes...

La CGT, syndicat auquel Stéphane est adhérent pointe de nombreuses incohérences dans le dossier de la direction, constate que son poste, s'il était bien occupé pendant son absence, l'est par un intérimaire, titularisé (et c'est tant mieux pour lui) au moment même où Stéphane annonce son retour. Mieux, alors que la Direction indique qu'il n'y a plus aucune place ni aucun moyen de réintégrer Stéphane, cinq postes sont ouverts à candidature à Pessac. Saisie, l'inspection du travail elle-même notifie à la Direction « qu'aucun poste ne lui a été proposé à son retour de congé sabbatique,

ni sur son emploi précédent, ni même un emploi similaire, et ceci en infraction aux dispositions légales ».

Le fédération des Finances CGT, en lien avec celle des travailleurs de l'État, se saisit également du dossier et intervient auprès de Bercy. Les salariés de Pessac entament un mouvement de grève qui durera plus de 9 jours pour exiger la réintégration de Stéphane. Ouvrier d'État, assimilé fonctionnaire, et n'ayant donc jamais cotisé à l'assurance chômage, licencié, Stéphane ne touchera rien ! La mobilisation a cependant payé et Stéphane a finalement reçu une lettre le confirmant dans un poste conforme à ses compétences.

A LA DOUANE

Le Centre de service des ressources humaines des douanes est en lutte depuis de nombreux mois maintenant. Après plusieurs journées de grève avant l'été et à la rentrée, ils continuent leur combat notamment pour obtenir au moins 30 agents supplémentaires, des formations à la hauteur de leurs besoins et une reconnaissance financière de leur technicité.

Si l'administration continue à jouer le pourrissement et le mépris, les agents restent eux déterminés. Ils ont récemment envahi le CHSCT pour imposer un vote à l'unanimité d'une demande d'expertise afin d'analyser de manière impartiale la charge de travail incombant aux personnels de ce service et d'évaluer les besoins en terme d'effectifs.

Ils poursuivent leur juste combat et réfléchissent actuellement aux suites à donner.

Un peu partout aux Finances les luttes se multiplient pour ne pas laisser les forces de l'argent détruire le service public au détriment des citoyens, notamment les plus démunis d'entre eux. —

**S POUR
GNER**

Les nouvelles technologies rendent le télétravail possible, sous conditions

Un arrêté ministériel de juillet 2016 organise le télétravail aux Finances. Loin d'être une réelle avancée pour les agents, il peut révéler de nombreux pièges. La CGT continuera de se battre pour faire progresser les garanties apportées aux agents en situation de télétravail.

Le télétravail désigne une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail effectué par un salarié hors des locaux de l'employeur, de façon régulière et volontaire alors même qu'il aurait pu être exécuté dans ses locaux. Il est notamment rendu possible par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ainsi entendu, il ne recouvre pas le travail en site distant ou nomade, mais en général le travail à domicile.

La CGT n'est pas opposé par principe à sa mise en place. Nous avons donc participé aux discussions au niveau de la Fonction publique, aboutissant au décret de février 2016. De même, auparavant, des accords ont été signés dans notre périmètre à la Caisse des dépôts et

consignations et à la Banque de France.

L'enjeu est que sa mise en place se fasse dans l'intérêt des salariés, car très vite ces outils du 21e siècle peuvent nous ramener au travail à domicile du 19e siècle.

Plusieurs risques sont identifiés : l'isolement, les troubles musculo-squelettiques, l'absence de droit réel à la déconnexion, les dépressions, les accidents et maladies professionnelles, etc...

On voit par là toute l'importance de prendre des dispositions dès la mise en place de cette nouvelle organisation du travail.

Du reste, le décret de la Fonction Publique comporte une importante dimension hygiène, sécurité et conditions de travail. Pourtant, cette dimension a été largement minimisée, voire niée, par notre ministère lors des discussions du printemps dernier sur sa déclinaison aux Finances.

L'arrêté ministériel, offre ainsi moins de protection des travailleurs que le décret et que les accords précédemment cités.

Pour la CGT, il faut par exemple éviter l'isolement en limitant le nombre de jours en télétravail, prendre en charge les frais par l'employeur, reconnaître à priori l'accident de service... En bref, le combat pour les conditions de la mise en œuvre du télétravail ne fait que commencer.

Nous ne pouvons, non plus occulter les conditions dans lesquelles se met en place le télétravail : augmentation de la charge de travail, éloignement des lieux de travail et de vie, moindre accès aux services publics, déshumanisation du rapport au public, ou au sein de nos services. C'est pourquoi le combat syndical sur le télétravail est d'obtenir un droit supplémentaire pour les salariés en garantissant un développement du service public répondant aux besoins des citoyens. —



© olly - Fotolia

EN BREF

Le mal de dos coûte très cher

D'après la Sécurité sociale, un français sur deux souffre de problèmes de dos chaque année. La part de ces pathologies est en nette augmentation

dans les accidents du travail (19,1 % en 2015 contre 13,2 % en 2005). Elles représentent 30 % des arrêts de travail supérieurs à 6 mois. Il est urgent pour

les agents de traiter le mal à la racine en adaptant les postes de travail, en faisant de la prévention, par tous moyens, sur chaque lieu de travail.

Les missions des Finances au cœur des migrations

Dans un contexte mondial, la marchandisation et la financiarisation de l'économie entraînent la précarisation des populations. Tous les indicateurs convergent pour dire que la croissance des flux migratoires est irréversible quelle qu'en soit la cause principale (politique, économique et sociale ou encore environnementale...). Au travers de nos missions, de nombreuses solutions peuvent déjà être apportées pour améliorer le sort des citoyens migrants.

Selon l'Organisation internationale des migrations (OMI), le nombre de « migrants climatiques » pourrait atteindre 200 millions d'ici 2050. Ceux-ci viendront s'ajouter aux quelques 60 millions de réfugiés (2015) fuyant les guerres et les persécutions.

Plutôt que de s'adapter à cette perspective présentée comme inéluctable, les politiques publiques mises en œuvre en Europe comme en France sont de plus en plus influencées par une vision sécuritaire. Au prétexte de contrôle migratoire, les droits humains fondamentaux tels qu'énoncés notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme sont parfois même bafoués. Tout ceci est d'autant plus regrettable que le brassage des populations peut devenir enrichissant pour tous.

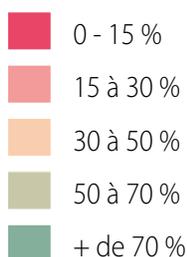
Face à cette dérive autoritaire, le Défenseur des droits a dû, dans son dernier rapport, rappeler que l'article 1er de

la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, précise que « *tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Ces droits inaliénables et sacrés leur étant accordés en raison de leur condition d'être humain, sans prise en compte aucune de l'origine nationale, ces droits sont universels. Dans le même rapport, le Défenseur estime que le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de protection et d'effectivité des droits et libertés dans un pays.

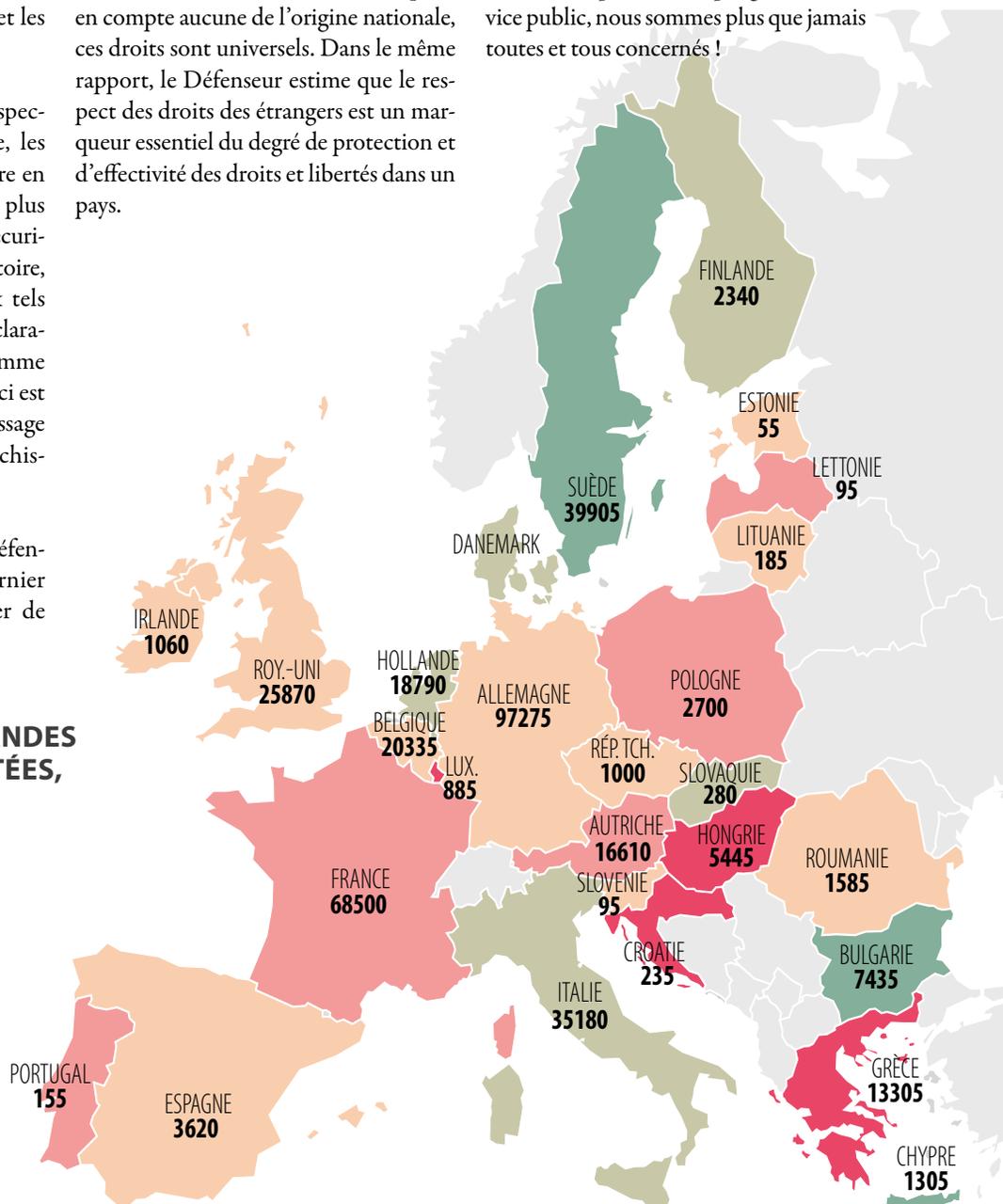
Alors, qu'en est-il du respect de ces droits et des moyens mis en œuvre dans notre champ professionnel économique et financier ? A travers quelques exemples non-exhaustifs, il nous faut prendre conscience que, en tant qu'agents du service public, nous sommes plus que jamais toutes et tous concernés !

PROPORTION DES DEMANDES D'IMMIGRATION ACCEPTÉES, PAR PAYS (2014)

Chiffres : Eurostat



000 Nombre de demandes



DOUANE : VIGILANCE POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Depuis la levée des frontières en 1993 et l'ouverture de l'espace Schengen (libre circulation des biens et des personnes), les douaniers n'exercent plus leur mission de « garde-frontières » sauf bien entendu sur les frontières tierces (Suisse, Andorre, Grande-Bretagne, aéroports et ports).

Il n'en demeure pas moins que leurs missions ont été redéfinies. En effet, de nombreuses coopérations douanières entre les états membres ont été mises en place au sein de l'Union pour lutter contre les trafics (stupéfiants, contrefaçons, évasion fiscale, etc). Le code des douanes de l'Union a, par ailleurs, été mis en œuvre depuis mai 2016.

De plus, il est un corps de métier aux douanes, les marins, qui œuvrent notamment au sauvetage en mer. C'est à ce titre qu'ils sont régulièrement sollicités par l'agence Frontex (agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures), notamment en

Méditerranée depuis 2015 avec l'arrivée massive de réfugiés politiques et économiques sur des embarcations mettant leurs vies en péril.

Malheureusement, des dérives existent aussi dans cette administration régaliennne. En témoigne une note 2016 recherchant des douaniers français volontaires « sachant manier le bâton télescopique » pour « escorter les migrants de la Grèce vers la Turquie ».

On apprend alors que des policiers français sont déjà « sur zone ». Grâce à une intervention de la CGT, d'organisations humanitaires et de syndicalistes grecs, ces volontaires ne sont finalement jamais partis.

En effet, il n'est pas du ressort des douaniers français de participer à ces missions de contrôle des flux migratoires dans un autre état membre ! Victoire de courte durée puisque l'Union européenne vient de donner mandat à Frontex, dans la plus grande opacité, pour créer un vivier de 1500 fonctionnaires (policiers, gendarmes, douaniers, etc) – dont 170 français, desquels 20 douaniers – pour aller effectuer des « contrôles de flux migratoires »... de la reconduite à la frontière européenne en d'autres termes !

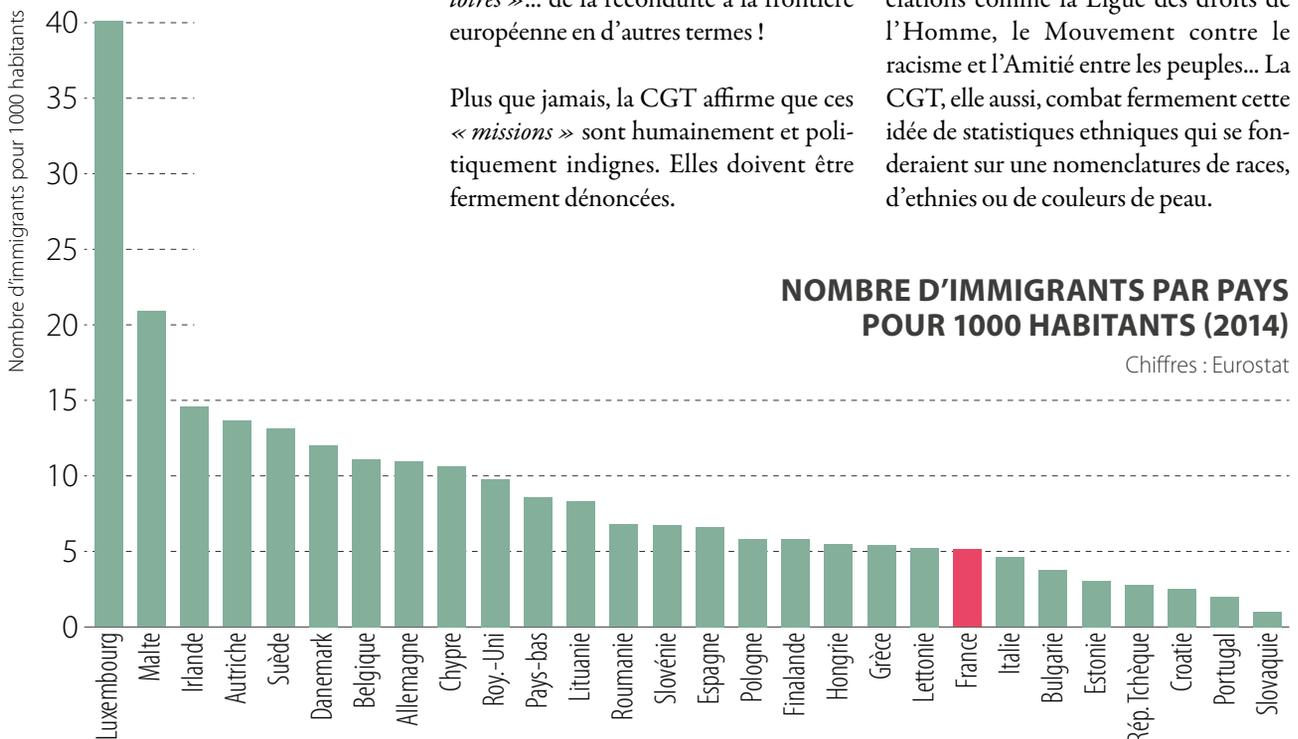
Plus que jamais, la CGT affirme que ces « missions » sont humainement et politiquement indignes. Elles doivent être fermement dénoncées.

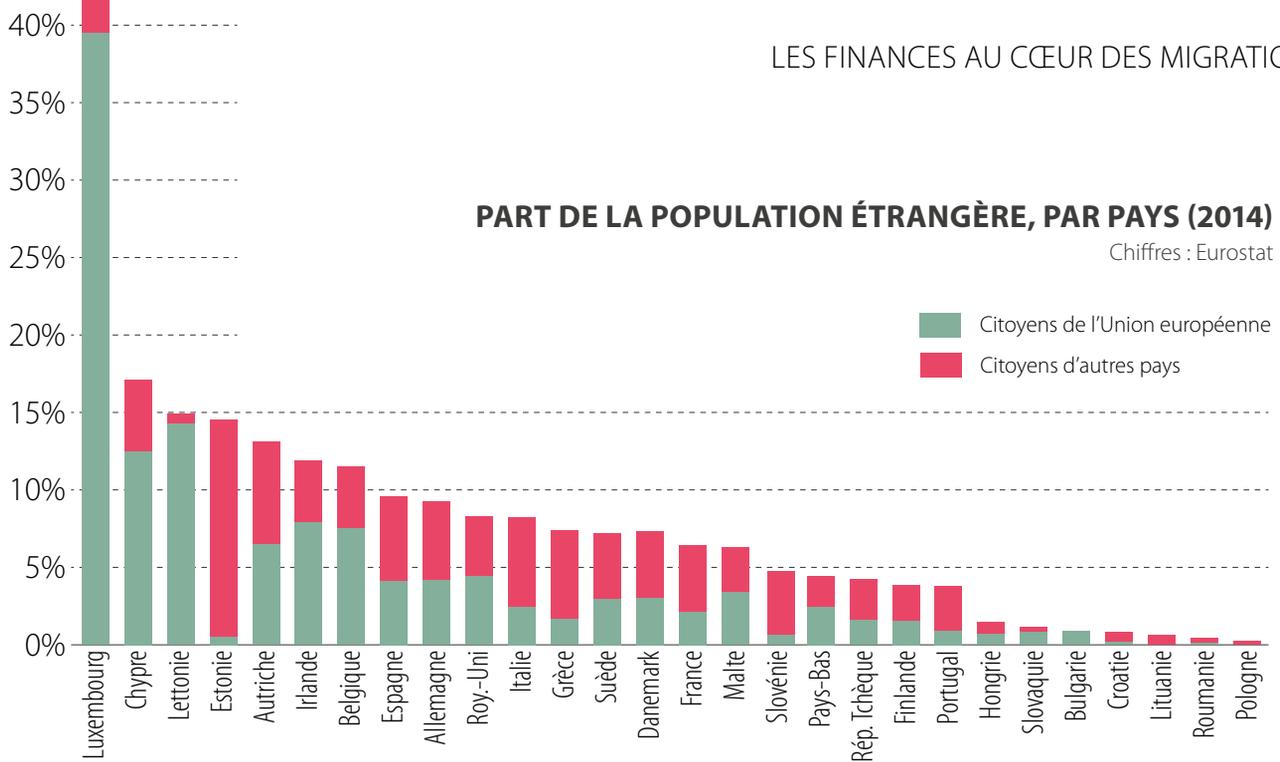
INSEE : DES STATISTIQUES ETHNIQUES ? UNE FAUSSE BONNE IDÉE...

Sous diverses formes et en provenance d'horizons variés, resurgit périodiquement l'idée de « statistiques ethniques ». Selon leurs adeptes, elles seraient nécessaires pour mieux connaître les discriminations et lutter contre elles.

Leurs partisans utilisent notamment des sondages d'opinion. Selon OpinionWay, 59 % y seraient favorables (94 % des personnes se disant sympathisantes du Front national, 75 % des Républicains, 36 % du PS et 33 % du PCF ou du Parti de gauche). Au vu de ces résultats très... discriminants, il ne semble pas que la volonté de lutter pour l'égalité anime les plus chauds partisans de ces statistiques ethniques.

Ces chiffres nécessitent un rappel important : la Constitution et la loi « Informatique et libertés » s'y opposent clairement, n'admettant pour des chercheurs et des sondages que des dérogations très limitées et contrôlées. Cette idée est aussi combattue par des associations comme la Ligue des droits de l'Homme, le Mouvement contre le racisme et l'Amitié entre les peuples... La CGT, elle aussi, combat fermement cette idée de statistiques ethniques qui se fonderaient sur une nomenclature de races, d'ethnies ou de couleurs de peau.





La principale raison de cette position syndicale est que, si le racisme existe évidemment, la notion de race n'a aucun fondement scientifique. Ce serait une grave erreur de lui conférer une quelconque légitimité politique. On consacrerait alors une division pernicieuse des citoyens et résidents du pays. On tendrait à assigner les personnes à leur « *ethnie* », à les réduire à leur couleur de peau ou à leur origine, sans nullement cerner et combattre les causes des discriminations dont elles sont victimes. Des statistiques ethniques ne sont pas nécessaires pour lutter contre les discriminations. Il existe en effet de nombreuses études, fondées sur des données objectives comme le lieu et la nationalité de naissance. La France dispose de nombreux moyens pour détecter et connaître les inégalités ainsi que l'arsenal législatif pour poursuivre et condamner les discriminations. Il reste juste à mieux les appliquer !

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT : FACE AUX CRISES MIGRATOIRES

Pour l'Agence française de développement (AFD), le but n'est pas la gestion des flux migratoires mais d'accompagner les pays d'origine, voire les pays de transit,

dans leur développement et d'agir sur les causes profondes des migrations contraintes et ainsi offrir aux populations des alternatives viables. L'AFD promeut donc une approche transversale qui n'a pas pour objet de considérer les migrations comme un domaine d'intervention en soi. Par ses projets, elle intervient sur leurs causes. Pour autant, depuis 2010 les actions de l'AFD se sont déployées d'abord en faveur des déplacés pour faire face à des situations de crise en articulant au mieux l'aide humanitaire et l'aide au développement.

L'AFD appuie aussi les pays hôtes et de transit pour améliorer la gestion des flux migratoires. Il s'agit ici de financer des programmes pour la défense des droits de l'Homme, en particulier des projets de renforcement des droits des migrants. Ces projets touchent à la gouvernance des pays hôtes et visent notamment à améliorer les droits d'accès au séjour pour les réfugiés ainsi qu'à des droits économiques et sociaux élémentaires y compris pour les personnes en situation irrégulière.

S'agissant des actions visant à agir sur les causes profondes des migrations contraintes, l'AFD recherche à s'attaquer aux facteurs conjoncturels (crises) en limitant d'une part l'impact migratoire

des catastrophes naturelles, d'autre part en prévenant les conflits en agissant sur les facteurs de fragilité et en les aidant à faire face à une situation difficile des pays impactés.

A côté de ces actions très ciblées sur des situations qui réclament des actions urgentes, l'AFD cherche à impacter les facteurs structurels des crises en améliorant les conditions économiques et sociales dans les pays d'origine et de transit des migrants. Ainsi, en soutenant par exemple des projets de développement des villes secondaires au Sud, l'agence accompagne les mobilités entre pays du Sud. En effet, la grande majorité des migrants se déplacent vers les villes, lesquelles manquent de capacités d'accueil. Les projets de développement urbain des villes du Sud concourent donc à la facilitation de leur installation durable dans de bonnes conditions.

Fidèle à ces valeurs internationalistes, la CGT est attachée à l'esprit même de l'aide au développement et non à une dérive possible vers des recherches de segments uniquement nationaux de développements économiques et commerciaux. Cette aide au développement ne peut être pérenne et renforcée que si le Gouvernement maintient ses dotations budgétaires à l'AFD et si l'AFD, dans une

gestion des personnels renouvelée, préserve ses moyens humains et maintient les droits et garanties des personnels.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS : FINANCER PLUS DE LOGEMENT SOCIAUX

Jouant sur l'écheveau complexe des notions (logement, hébergement, campement, accueil d'urgence..) et des situations de droit (travailleurs migrants, sans papiers, réfugiés, demandeurs d'asile, Droit au logement opposable DALO...), certaines officines de droite et d'extrême-droite n'hésitent pas à attiser la peur et la xénophobie, en prétendant qu'à l'occasion du démantèlement des camps de réfugiés, des SDF « français de souche » auraient été chassés de leur centre d'hébergement pour y loger des immigrés ! Ce sont les mêmes, xénophobes et anti-immigrés, qui instillent l'idée que pour

accéder à un logement social mieux vaut être étranger que français. En revanche, ils oublient bien de faire savoir que la très grande majorité de la population victime des marchands de sommeil, de l'insalubrité des logements, de l'insécurité dans les campements et les bidonvilles est constituée de migrants.

Dans un fort contexte de désinformations, il n'est pas inutile de rappeler quelques données.

La France compte environ 31 millions de logements dont plus de 2 millions sont vacants.

Il y a 4,3 millions de logements sociaux (HLM) et une liste d'attente de 1,7 millions de demandeurs de logement.

3,8 millions de personnes sont mal logés en France selon la Fondation Abbé Pierre.

Plus de 140 000 personnes n'ont pas de domicile fixe dont 30 000 enfants.

Dans la mise en œuvre des droits, il convient de distinguer :

- > Le logement (habitat légal durable et décent)
- > L'hébergement, (accès temporaire à un habitat décent et légal).
- > L'asile, (l'État assure leur hébergement dans le cadre des Centre d'accueil

des demandeurs d'asile ou Accueil temporaire service d'asile).

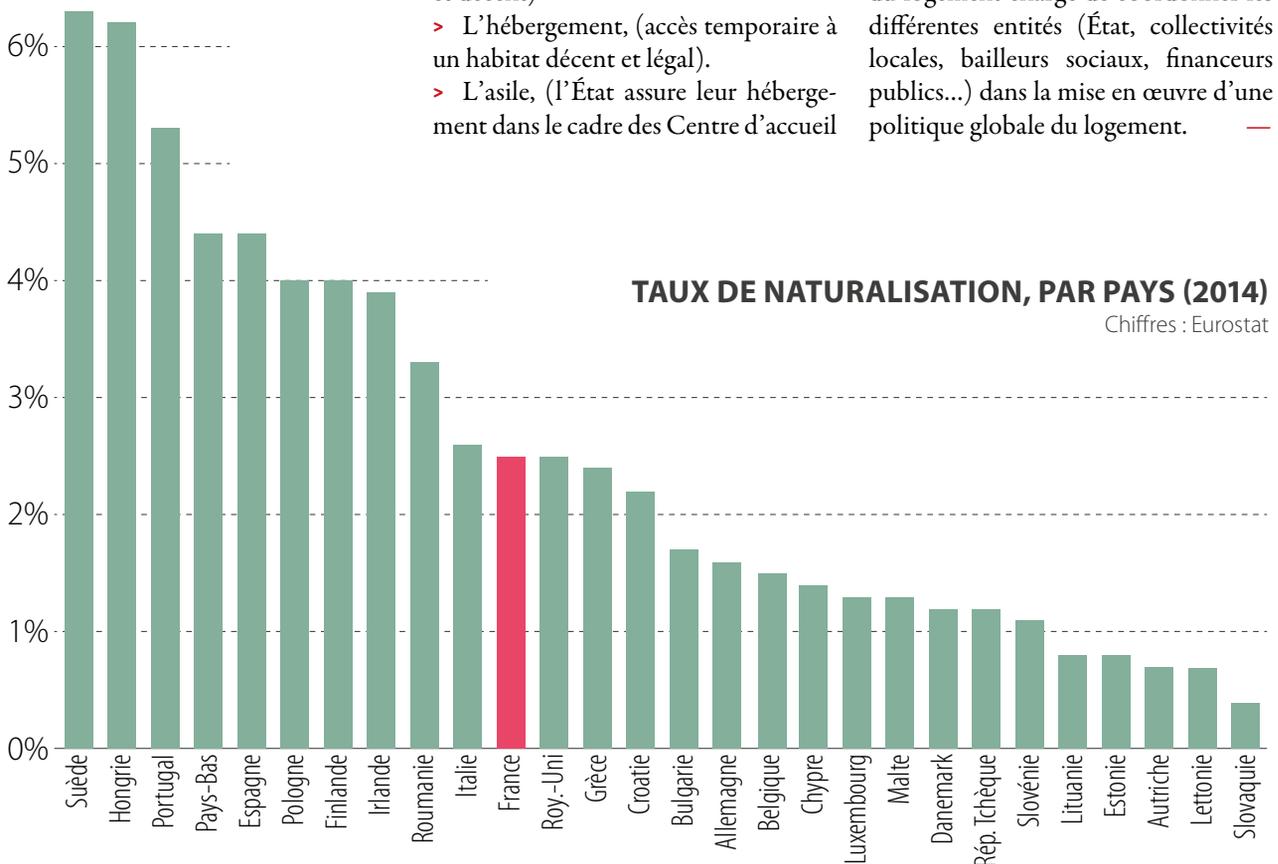
> Les Centres d'accueil et d'orientation (hébergements temporaires conçus pour résorber les campements sauvages de réfugiés).

> Les foyers de travailleurs migrants (établissements s'adressant aux travailleurs immigrés vivant seuls).

En dehors de ces dispositifs spécifiques de logement ou d'hébergement, les ménages, immigrés ou non, ont théoriquement accès aux mêmes droits : accès au marché locatif privé, à l'accession à la propriété ou demande d'accès au logement social en fonction de ses conditions de ressources et de la composition de la famille.

Consciente que les droits des travailleurs ne s'opposent pas entre eux, quelles que soient leurs origines ou leurs situations, la CGT revendique pour tous, y compris les travailleurs sans-papier et leurs familles :

- > le droit à être logés dignement ;
- > la mise en place d'un service public du logement chargé de coordonner les différentes entités (État, collectivités locales, bailleurs sociaux, financeurs publics...) dans la mise en œuvre d'une politique globale du logement.



Amiante et autres cancérogènes : du nouveau !

Les agents du ministère comme l'ensemble des salariés sont confrontés aux risques d'exposition et de contamination aux produits cancérogènes, mutagènes et toxiques, tels les matériaux amiantés ou les gaz dans les containers.

L'actualité, à la Douane, à la direction générale de l'Insee, avec les agents des anciennes directions informatiques du trésor, au centre des Finances publiques du Havre témoigne de la réalité bien concrète de ces risques.

Les agents qui ont pu être ou ont été exposés doivent pouvoir bénéficier d'un suivi médical tout au long de leur activité professionnelle mais aussi lors de la retraite. De nombreuses vies ont ainsi pu être sauvées par ce dépistage

systématique. Pour faire valoir ces droits, les agents doivent disposer d'une attestation de présence, ou d'une fiche d'exposition puis d'une attestation d'exposition par leur employeur. N'hésitez donc pas à engager des démarches avec votre syndicat auprès de votre direction.

A la demande insistante des fédérations, le ministère vient de publier un guide à l'attention des directions et acteurs préventeurs : ce livret rassemble l'ensemble des procédures de traçabilité individuelle d'exposition à l'amiante (en ligne sur notre site). Le récapitulatif ci-dessous vous permettra de vous y retrouver.

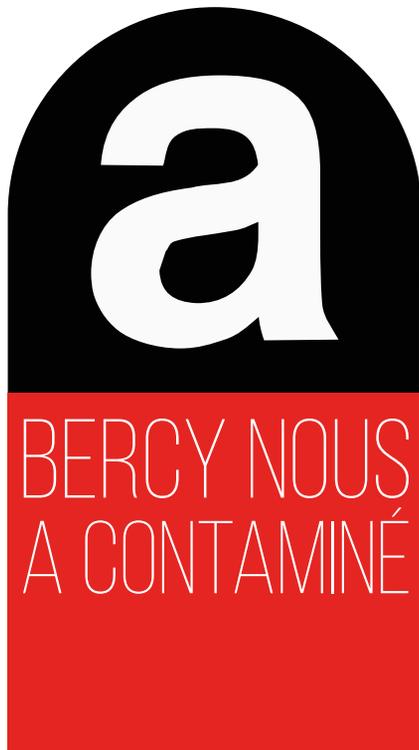
L'attestation de présence : la circulaire du 28 juillet 2015 recommande aux directions de fournir ce document aux agents travaillant dans des bâtiments pollués par l'amiante par suite de dégradation des matériaux contenant de l'amiante ou de libération accidentelle

de fibres d'amiante. Cette attestation est délivrée au moment de l'événement accidentel à l'agent et est conservé dans son dossier administratif. Vous n'aurez droit au suivi médical qu'à la seule condition que l'intensité de l'exposition soit qualifiée en niveau intermédiaire ou fort.

La fiche d'exposition : elle est rédigée par l'employeur sur conseil du médecin pour tout travailleur exposé et détaille les informations selon l'article R 4412-120 du Code du travail. Elle est transmise à l'agent, figure dans le dossier administratif et déclenche le suivi médical. Ces éléments mis à jour pendant toute la carrière servent à établir l'attestation d'exposition à la cessation d'activité.

L'attestation d'exposition amiante et autres cancérogènes : ce document doit être remis sous pli confidentiel à l'agent lors de la visite de cessation d'activité et ouvre le droit à un suivi post-professionnel. Les agents doivent cependant formuler la demande de prise en charge au service des ressources humaines avant leur départ à la retraite (voir notre site).

Pour toute question vous pouvez écrire à : sante.travail@cgtfinances.fr —



BERCY DOIT NOUS
INDEMNISER !

EN BREF

Le handicap mène au chômage

Alors que la France voudrait se présenter comme la championne de l'égalité, le nombre de chômeurs atteints de handicap ne cesse de progresser.

D'après l'association des paralysés de France, entre 2011 et 2015, ce nombre a augmenté de 65 % ! Leur taux de chômage dépasse même les 20 %, soit

deux fois plus que dans l'ensemble de la population. A quand l'accessibilité des locaux aux Finances ?

Revenu universel de base, la solution ?

L'idée d'assurer un revenu à chacun afin de lui assurer des conditions d'existence digne du 21e siècle est une évidence. Nos sociétés n'ont jamais été aussi riches. Les travailleurs produisent, tous les ans, trois fois plus de richesses qu'il y a trente ans. La mise en place d'un revenu universel de base est-elle pourtant la solution ?

A l'heure d'une production de richesses jamais égalée dans notre pays, la misère et les inégalités ne cessent de progresser. Le mal-logement, les difficultés à se nourrir, le renoncement aux soins et plus globalement les conditions de vie se dégradent pour un nombre croissant de travailleurs.

La grande variété des promoteurs du revenu universel ne sous-entend nullement un consensus sur la question, mais plutôt qu'on ne parle pas de la même chose.

Par son montant d'abord, il peut s'agir d'une allocation de survie ou voulant permettre une réelle autonomie économique et sociale. Par sa position dans le système de protection sociale ensuite, s'il vient s'ajouter aux allocations existantes ou s'il s'agit de regrouper différentes allocations les faisant ainsi disparaître (y compris le salaire minimum).

La question de son financement est majeure : taxe sur la consommation, ou imposition de la rente, de la spéculation et du patrimoine ?

Notre société n'a jamais été aussi riche et la production de richesses annuelles n'a jamais été aussi élevée. Notre État n'est pas en situation de faillite, la dette est loin d'être insoutenable et les entreprises augmentent leurs profits et leurs dividendes. Nous avons donc les capacités financières de mener une autre politique. Cependant, nous, salariés, syndiqués et militants, avons bien conscience des difficultés à obtenir une amélioration de nos droits. Il est étrange de penser que certains qui n'ont comme objectifs que de comprimer nos salaires, nos remboursements de soins, nos retraites présentes

et futures etc... accepteraient facilement par exemple de nous verser 1500 € en plus des prestations existantes.

De deux choses l'une, soit nous avons la capacité collective d'imposer des mesures qui améliorent véritablement le sort des salariés, et alors cette capacité doit nous permettre d'aboutir rapidement sur un ensemble de revendications, soit nos légitimes revendications sont rejetées par certains qui militent pour le revenu de base universel, et il faut nous interroger sur les conséquences concrètes pour les salariés de l'instauration d'une telle mesure.

Le revenu de base universel sous-entend qu'il n'y a ni assez de travail, ni assez de



© Production Perigé - Fotolia

EN BREF

Quand les français ne se soignent plus faute d'argent

Réforme après réforme, les gouvernements détruisent la protection sociale de notre pays. Et, l'accord national interprofessionnel censé généraliser les complémentaires de santé, mis en

place en 2014 et combattu par la CGT, n'a rien arrangé. En effet, le taux de Français disposant d'une complémentaire santé est passé de 94 % en 2013 à 92 % en 2016 (source Fnim). Faute de

généraliser la Sécurité sociale à 100 % pour tous, 37 % des français renoncent aux soins pour raison économique. Ce taux grimpe à 49 % chez les personnes gagnant moins de 20 000 euros par an.

revenu pour tout le monde, et son instauration risquerait d'institutionnaliser ce fait et ainsi de dégager les employeurs de toute responsabilité dans la situation sociale des salariés.

Aujourd'hui, ce n'est pas de travail que l'on manque mais d'emplois. La différence ce sont les besoins sociaux non-satisfaits (éducation, santé, logement etc...) alors que plusieurs millions de travailleurs sont disponibles pour les satisfaire. Aux Finances, depuis 15 ans, près de 40.000 postes ont été supprimés, le travail accompli par ces 40.000 collègues a-t-il pour autant disparu ?

Des millions de travailleurs n'arrivent pas à s'extraire de la pauvreté parce que leur salaire ne leur permet pas. Or, la productivité du travail n'a jamais été aussi élevée, l'une des plus forte au monde. L'urgence est d'augmenter les salaires et de baisser le temps de travail. En effet, des millions de travailleurs voudraient travailler plus mais sont privés d'emploi ou contraints au temps partiel. C'est notamment pourquoi nous proposons une baisse organisée du temps de travail afin de permettre à chacun de vivre dignement des fruits de son travail.

La CGT a des propositions concrètes pour améliorer, ici et maintenant, la situation de tous les travailleurs :

- > augmenter les minima sociaux en mettant fin au critère d'âge pour y accéder,
- > prendre des mesures contre le non-recours aux prestations sociales qui concerne des millions de travailleurs,
- > diminuer la durée légale du travail à 32h,
- > lancer un plan d'investissement public et d'embauche dans la Fonction publique,
- > réintégrer tous les chômeurs dans l'assurance chômage,
- > mettre en place une sécurité sociale à 100% pour tous, etc...

Il ne s'agit pas de balayer le débat sur le revenu de base universel, mais de pointer les dangers qu'il recèle. Il ne s'agit pas non plus de laisser la situation sociale telle qu'elle est, mais au contraire de ne pas lâcher notre objectif de l'amélioration concrète et rapide des droits des travailleurs. Aujourd'hui, le revenu universel de base, ombre d'une proposition séduisante dans sa simplicité, risque en réalité à terme de dégrader la situation sociale des salariés. —

Conférence de l'Union fédérale des retraités

80 délégués de l'Union fédérale des retraités CGT des Finances se sont réunis du 29 novembre au 1er décembre à La Rochelle. Offensifs, ils ont appelé à la mobilisation face à la gravité de la situation économique et sociale et plus encore face aux sombres perspectives d'avenir proposées par certains candidats à l'élection présidentielle 2017. Mobilisés, ils ont décidé de tout mettre en œuvre pour mettre en échec ces projets mais aussi pour gagner de nouvelles conquêtes sociales, 80 ans après celles du Front Populaire et 70 ans après la création de la Sécurité sociale. Déterminés, ils ont appelé à combattre l'idéologie en cours qui oppose les retraité-e-s aux jeunes, les générations entre elles, les immigrés au reste de la population... Les retraités ne sont ni privilégiés, ni favorisés, mais sont une formidable valeur ajoutée pour l'ensemble de la société. Un grand nombre d'entre eux est paupérisé du fait de la faiblesse des pensions. Ils ont subi, depuis 25 ans, 30 % de perte de pouvoir d'achat : ça suffit ! C'est pourquoi, ils ont développé de grandes revendications :

- La défense et le rattrapage du pouvoir d'achat des retraités.
- La défense d'une protection sociale de haut niveau passant par une Sécurité sociale à 100% pour tous.
- En attendant, une amélioration des prestations des mutuelles avec une plus forte prise en charge par l'employeur.
- De meilleurs droits sociaux avec une dotation sociale de 3 % de la masse salariale des actifs et des pensions de retraite.

Les 80 délégués ont conclu qu'ils seront présents partout, pour construire ce un monde de justice sociale pour lequel ils luttent depuis toujours !

EN BREF

Fin des toilettes publiques ?

Une commune socialiste du Var vient de décider de supprimer les toilettes publiques. En cause, d'après le maire, les restrictions budgétaires imposées par l'État aux collectivités. Chaque toilette

publique représentait un budget de 10.000 euros par an. Une nouvelle fois, ce sont les citoyens qui font les frais de politiques de restriction visant à enrichir les plus fortunés.

Pour un service public de la petite enfance

L'accueil, les soins, l'entretien et l'éducation des enfants représentent une fonction sociale qui engage l'avenir de la société et justifie une politique familiale de haut niveau mais aussi la participation des employeurs à son financement. La mise en place d'un service public de la petite enfance pourrait aussi permettre une égalité de traitement sur le territoire.

C'est pourquoi le vote d'une loi-cadre, affirmant l'obligation d'offrir autant de places en crèches qu'il y a de demandes, s'avère indispensable. Le multi-accueil doit dans le même temps être favorisé : donner la priorité aux crèches collectives doit s'accompagner d'une volonté de regrouper les autres modes de garde dans le cadre unifiant d'un service public d'accueil de la petite enfance. Les assistantes maternelles pourraient être mises à la même enseigne que les auxiliaires puéricultrices, notamment en termes de formation et de rémunération : leur rattachement aux crèches collectives permettrait d'ouvrir des « *maisons de la petite enfance* ». Ainsi, l'enfant pourrait passer en douceur d'un mode de garde à un autre. La priorité doit être donnée au développement des modes d'accueil collectif

plutôt qu'à un renforcement de prestations favorisant l'interruption de la vie professionnelle. Et pour cause, la crèche collective présente pour le développement de l'enfant de nombreux avantages : un taux d'encadrement élevé (une personne pour 8 enfants et une pour 5 pour les bébés), un personnel qualifié, une fonction sociale et éducative.

Une attention particulière devrait également être portée au personnel de ces équipements publics. En effet, la difficulté à recruter aujourd'hui est réelle : il faut susciter des vocations. Favoriser le développement de l'accueil collectif public des petits, c'est aussi assurer un revenu décent, une formation de qualité et un emploi stable à de nombreuses personnes. Un million de places en crèches supplémentaires correspond à la création d'environ 150 000 nouveaux emplois. Les assistantes maternelles

bénéficieraient d'un système de validation des acquis permettant d'intégrer des crèches publiques, avec le statut de la Fonction publique territoriale afférent.

Dans notre champ, à Bercy, des places peuvent être réservées dans les crèches collectives. Il existe aussi des crèches appartenant au ministère. Elles sont pour le moment d'environ 504 pour Paris et la province et 175 réservées dans le réseau interministériel.

Une aide à la parentalité pour les enfants de 6 à 12 ans sous forme de Cesu a également été mise en place, favorisant l'égalité entre femmes et hommes. Elle permet de rémunérer différentes activités de garde mais aussi l'accompagnement des enfants et le soutien scolaire.

Mais nous sommes encore très loin de répondre aux besoins des agents du ministère et des établissements économiques et financiers. —



EN BREF

4500 sites Internet de contrefaçon fermés

L'office européen de police Europol a annoncé avoir fermé récemment 4500 sites Internet spécialisés dans la vente de produits de contrefaçons. La place prise par Internet dans le commerce de

produits nécessite donc des moyens de plus en plus importants pour lutter contre la contrefaçon qui peut avoir de graves conséquences sur les consommateurs (médicaments, jouets

ou nourriture dangereux pour la santé) mais aussi sur l'économie, l'emploi et le financement du terrorisme. Il est donc urgent de renforcer les services douaniers et de la CCRF.

La chasse aux militants syndicaux est ouverte !

Pour la première fois sous la Ve République, qui plus est sous un gouvernement dit de gauche, des représentants syndicaux auront été condamnés à de la prison ferme.

Cette attaque sans précédent sur des camarades reflète une inadmissible réalité : répression, intimidation, menaces, sanctions disciplinaires et condamnations pénales sont le bien triste quotidien de centaines de militants.

Face à cette criminalisation de l'action syndicale sans précédent, il est plus que nécessaire que l'ensemble des citoyens se mobilise. En effet, derrière la répression syndicale c'est bien de régression sociale dont il s'agit. L'illustration la plus probante en est le discours de l'exécutif depuis quelques mois, notamment lors de la lutte contre la loi travail. En focalisant sur les syndicalistes « voyous », en laissant les casseurs intervenir librement dans les cortèges, le Gouvernement a éliminé la question sociale du débat politique.

Cette dérive autoritaire du Gouvernement est une menace réelle contre des droits fondamentaux reconnus par notre constitution ou encore le droit européen. Mais les droits syndicaux, comme tous les droits, ne peuvent se limiter à une simple proclamation. Ils doivent s'accompagner des garanties de leur exercice pour qu'ils puissent être efficaces.

C'est pourquoi la CGT a lancé une grande campagne de recensement des militants poursuivis et condamnés en vue d'obtenir l'ouverture d'une enquête parlementaire, une audience auprès des

ministères de la justice et du travail et un appel en faveur des libertés collectives signées par les organisations syndicales, des personnalités politiques et associatives.

Cette réponse unitaire qui se doit d'être la plus large possible doit également s'accompagner d'une campagne en faveur de la loi d'amnistie pour les syndicalistes ou militants poursuivis dans leur activité. Elle devra s'accompagner d'une modification du code pénal, afin de supprimer les prélèvements ADN, dépenaliser la diffamation, limiter la garde à vue aux crimes et atteintes aux personnes, mais aussi « une atténuation de principe » de la peine en cas de délit avéré lors d'un mouvement social. Nous devons également exiger la publication régulière de données « fiables et précises » par les pouvoirs publics sur la « répression patronale ». —

“

Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous.

— Montesquieu

”



EN BREF

Morte de précarité énergétique

En Espagne, le triste sort de Rosa, femme de 81 ans décédée faute de pouvoir se chauffer, a ému le pays. L'électricité lui avait été supprimé car elle ne pouvait plus payer ses factures. 11 % des

espagnols ne peuvent pas se chauffer correctement en hiver. Ils étaient 6 % en 2008. En France, près de 12 millions de personnes souffrent de difficultés à payer leur facture énergétique. Et ce

chiffre est en constante hausse. Exigeons une meilleure répartition des richesses au travers des salaires, de la fiscalité, etc, pour le droit de chaque citoyen à vivre décemment.

PAS DE CONQUÊTES
SOCIALES
SANS 
LIBERTÉS
SYNDICALES!

© 2015 CGT - Collectif du Nord / gauche / Linnéau-Cherazat 2015

